



Foire aux questions de l'École du Soleil

Année scolaire 2026-2027

Cette foire aux questions présente le fonctionnement de l'École du Soleil, sa pédagogie, les profils d'enfants accueillis ainsi que les modalités pratiques d'admission et de scolarité.

Pour toute situation particulière, la direction reste disponible afin d'échanger directement avec la famille.

Découvrir l'École du Soleil

À quels enfants s'adresse l'École du Soleil ?

L'École du Soleil accueille des enfants de 6 à 12 ans, du CP au CM2, qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire et ont besoin d'un enseignement plus personnalisé. Il peut notamment s'agir de difficultés d'apprentissage liées à des troubles DYS, à un TDA ou à un TDAH, d'un manque de confiance, d'une phobie scolaire, d'un rythme d'acquisition différent ou d'une difficulté à évoluer dans un format de classe et d'établissement classiques.

Chaque situation est étudiée individuellement afin de vérifier que l'école pourra répondre de manière adaptée aux besoins de l'enfant.

Quels niveaux sont proposés ?

L'école accueille les élèves du CP au CM2 dans des classes à petits effectifs et volontairement organisées en multiniveaux : CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2.

Cette organisation permet aux enseignant(e)s d'adapter plus facilement les apprentissages au niveau réel, au rythme et aux besoins de chaque élève.

L'École du Soleil est-elle une école spécialisée ?

L'École du Soleil est une école primaire privée hors contrat qui propose un enseignement classique, structuré et exigeant, adapté à des enfants aux profils et aux rythmes d'apprentissage atypiques.

Elle n'est ni un établissement médical, ni un établissement médico-social. Sa mission est pédagogique : permettre à chaque enfant de progresser dans ses apprentissages, de retrouver confiance en lui et de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Faut-il disposer d'un diagnostic pour intégrer l'école ?

Non. Un diagnostic n'est pas obligatoire pour solliciter une admission. Les bilans déjà réalisés par des professionnels peuvent néanmoins aider l'équipe à mieux comprendre le profil, les besoins et les points d'appui de l'enfant.

La décision d'admission repose avant tout sur l'étude de son parcours, un échange approfondi avec la famille et l'évaluation de la capacité de l'école à l'accompagner efficacement.



Accueillez-vous les enfants présentant des troubles DYS ?

Oui. Depuis de nombreuses années, l'École du Soleil accompagne des enfants présentant notamment une dyslexie, une dysorthographe, une dyscalculie, une dyspraxie ou une dysphasie.

Les méthodes, les supports et le rythme de travail sont ajustés aux besoins de chaque élève, tout en maintenant des objectifs pédagogiques structurés. L'école est membre de la Fédération des établissements qui accueillent des élèves DYS (F.E.E.D.).

Accueillez-vous les enfants présentant un TDA ou un TDAH ?

Oui. Chaque demande est étudiée au cas par cas. L'équipe prend en considération les besoins pédagogiques de l'enfant, son degré d'autonomie, sa capacité à évoluer au sein d'un petit groupe et les éventuels accompagnements extérieurs déjà mis en place.

Un premier échange avec la direction permet de déterminer si l'environnement et les moyens de l'École du Soleil correspondent à ses besoins.

Pédagogie et accompagnement

Suivez-vous les programmes de l'Éducation nationale ?

Oui. Les enseignements s'appuient sur les connaissances et les compétences attendues par l'Éducation nationale du CP au CM2.

L'école conserve toutefois la liberté pédagogique nécessaire pour adapter les méthodes, les supports et le rythme d'apprentissage au niveau de chaque enfant. Une attention particulière est portée à la maîtrise des fondamentaux, notamment la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'expression orale et écrite ainsi que les mathématiques.

Que signifie « pédagogie personnalisée » ?

Dans chaque classe, les élèves travaillent autour d'objectifs communs, mais les exercices, les supports, le degré de difficulté et le rythme peuvent être adaptés à chacun.

Cette personnalisation permet de consolider les notions insuffisamment acquises sans freiner les progrès de l'enfant dans les domaines où il est plus à l'aise.

Qu'est-ce que la remédiation individuelle hebdomadaire ?

Chaque élève bénéficie, au minimum une fois par semaine et pendant le temps scolaire, d'un temps de travail individuel avec un enseignant.

Cette séance permet de reprendre une difficulté précise, de consolider une notion, d'adapter une méthode ou de préparer une nouvelle étape d'apprentissage. Elle est organisée en lien étroit avec l'enseignant titulaire de la classe.

Une seconde séance est également proposée en option pour certaines familles.



Combien d'élèves y a-t-il dans chaque classe ?

Les classes accueillent entre huit et douze élèves maximum. Ce petit effectif permet une présence plus attentive de l'enseignant, une meilleure connaissance de chaque enfant et des ajustements pédagogiques réguliers.

Pourquoi les classes sont-elles organisées en multiniveaux ?

Le multiniveau permet de respecter plus finement le rythme de chaque élève. Un enfant peut renforcer une compétence encore fragile tout en avançant dans les autres domaines.

Cette organisation favorise également l'autonomie, l'entraide et la valorisation des progrès, sans réduire l'enfant à son seul niveau de classe.

Les méthodes utilisées sont-elles uniquement numériques ?

Non. L'École du Soleil associe des méthodes d'enseignement structurées et traditionnelles à des outils pédagogiques contemporains.

La lecture, les dictées, la grammaire, la conjugaison, le calcul mental, la résolution de problèmes et l'expression écrite occupent une place essentielle. Des supports numériques peuvent être utilisés lorsqu'ils apportent une aide pertinente et complémentaire aux apprentissages.

Comment aidez-vous les enfants à retrouver confiance en eux ?

La confiance se reconstruit grâce à des objectifs accessibles, des progrès rendus visibles, des encouragements réguliers et un cadre à la fois bienveillant et exigeant.

L'enfant est accompagné sans être stigmatisé. Il apprend progressivement à mieux comprendre son fonctionnement, à reconnaître ses réussites, à persévérer et à devenir plus autonome.

Comment les progrès des élèves sont-ils évalués ?

Les progrès sont observés régulièrement à partir du travail en classe, des évaluations, des séances de remédiation individuelle et de l'évolution générale de l'enfant.

L'objectif n'est pas seulement de mesurer des résultats, mais aussi d'identifier les acquis, les difficultés persistantes et les ajustements pédagogiques nécessaires. Les bulletins et les informations relatives à la vie scolaire sont notamment communiqués aux familles par l'intermédiaire de la plateforme Edumooov.

L'objectif est-il toujours le retour dans une école classique ?

L'objectif est de permettre à chaque enfant de progresser, de retrouver confiance dans ses capacités et de construire un parcours scolaire adapté à son évolution.

Lorsque ses acquis, son autonomie et sa maturité le permettent, un retour dans un établissement classique peut être préparé avec la famille. Il ne s'agit toutefois pas d'une décision automatique : elle est envisagée au bon moment, dans l'intérêt de l'enfant.

Comment préparez-vous l'entrée au collège ?

En CM1 et CM2, une attention particulière est portée à l'autonomie, à l'organisation du travail, à l'apprentissage des leçons, à la compréhension des consignes et à la capacité de se relire.



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

À la fin du CM2, l'école accompagne la famille dans la réflexion sur le collège le plus adapté au profil et aux besoins de l'élève. Des stages de suivi et de soutien peuvent également être proposés aux anciens élèves pendant la première année de collège.

Familles et professionnels extérieurs

Comment les familles sont-elles associées au parcours de leur enfant ?

La collaboration avec les familles constitue un élément essentiel du projet de l'École du Soleil. Des échanges réguliers permettent de partager les progrès, les difficultés rencontrées et les objectifs prioritaires.

La plateforme Edumoov facilite également la transmission des informations relatives à la vie scolaire, aux devoirs et aux bulletins.

Travaillez-vous avec les professionnels qui suivent l'enfant ?

Lorsque cela est utile et avec l'accord de la famille, l'équipe pédagogique peut échanger avec les professionnels qui accompagnent l'enfant, notamment les orthophonistes.

Cette coopération favorise une meilleure cohérence entre les besoins identifiés, les prises en charge extérieures et le travail réalisé en classe.

Un suivi orthophonique est-il possible pendant le temps scolaire ?

Oui. Un suivi par une orthophoniste de l'école peut être organisé dans les locaux pendant le temps scolaire, selon les disponibilités du professionnel et les modalités convenues avec la famille.

Admissions et visite de l'école

Comment se déroule une demande d'admission ?

La première étape consiste à prendre contact avec la direction afin de présenter brièvement la situation et le parcours scolaire de l'enfant.

Une rencontre est ensuite organisée avec la famille et l'enfant. Elle permet de visiter l'école, d'échanger sur les besoins de l'enfant, de présenter le projet pédagogique et d'étudier les documents utiles et de rencontrer un(e) enseignant(e). À l'issue de cet échange, la direction indique si l'École du Soleil paraît en mesure de lui proposer un accompagnement adapté.

Quels documents peuvent être demandés ?

La famille peut être invitée à transmettre les derniers bulletins scolaires ainsi que, lorsqu'ils existent, les bilans réalisés par des professionnels : orthophoniste, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute ou neuropsychologue.

Ces documents sont étudiés dans le respect de leur confidentialité et servent uniquement à mieux comprendre les besoins de l'enfant.



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

Peut-on visiter l'école avant de prendre une décision ?

Oui. La visite constitue une étape importante du processus d'admission. Elle permet aux parents de découvrir les locaux, de comprendre le fonctionnement de l'école, de rencontrer la direction et de poser toutes leurs questions avant de prendre une décision.

Une admission est-elle possible en cours d'année ?

Oui. Une admission peut être envisagée en cours d'année, sous réserve des places disponibles et après étude de la situation de l'enfant.

Une période d'essai est-elle prévue ?

Les conditions précises d'accueil et d'admission sont présentées à la famille lors de l'entretien avec la direction. Chaque situation est examinée individuellement afin de préparer l'arrivée de l'enfant dans les meilleures conditions.

Organisation et vie scolaire

Quels sont les horaires de l'école ?

L'accueil des élèves commence à partir de 8 h 40. Les cours ont lieu de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi, les élèves ont classe le matin de 9 h à 12 h.

L'école fonctionne sur une semaine de quatre jours et demi et suit le calendrier scolaire de la zone C.

Existe-t-il une étude après la classe ?

Oui. Une étude dirigée est proposée de 16 h 30 à 17 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Encadrée par des enseignant(e)s de l'école, elle permet aux élèves d'avancer dans leurs devoirs, leurs révisions et le travail de la journée.

Les modalités d'inscription sont communiquées aux familles par l'école.

Comment sont organisés la cantine et le sport ?

À compter de la rentrée scolaire 2026, la restauration scolaire et les activités sportives ont lieu au sein de l'établissement Notre-Dame-des-Oiseaux, dans le 16^e arrondissement de Paris.

Les élèves sont accompagnés et encadrés par l'équipe de l'École du Soleil pendant ces temps de vie scolaire.

L'école suit-elle le calendrier scolaire officiel ?

Oui. L'École du Soleil suit le calendrier de l'Éducation nationale applicable à la zone C. La fin des classes intervient le dernier vendredi du mois de juin, soit le 27 Juin 2027 pour l'année scolaire 2026-2027.

A l'issue, La semaine du Soleil optionnelle est proposée aux familles avec des activités pédagogiques de révision, préparation des congés et des ateliers ludo-pédagogiques périscolaires.



L'école est-elle climatisée ?

Des travaux seront réalisés au cours de l'année 2026 afin de climatiser l'ensemble de l'École du Soleil. Cet équipement permettra d'améliorer durablement le confort des élèves et de l'équipe pédagogique, notamment pendant les périodes de forte chaleur.

Frais de scolarité, aides et bourses

Quels sont les frais de scolarité ?

Les frais de scolarité et les différentes modalités de règlement sont présentés aux familles lors de la visite de l'établissement. Ce rendez-vous permet à la direction de répondre précisément aux questions des parents et de leur remettre l'ensemble des informations administratives et financières.

L'École du Soleil propose-t-elle des bourses ?

Oui. Dans le cadre de sa politique d'accessibilité, l'École du Soleil propose chaque année deux bourses destinées à des enfants dont la situation familiale et financière répond aux critères établis, en partenariat avec la Fondation Kairos.

Les modalités et le calendrier de candidature sont communiqués sur demande.

Les familles peuvent-elles bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire ?

Oui. La scolarisation dans une école privée hors contrat n'exclut pas le bénéfice de l'Allocation de rentrée scolaire, sous réserve de remplir les conditions fixées par la Caisse d'allocations familiales.

Pour la rentrée 2026, son montant est de 426,87 € pour un enfant de 6 à 10 ans et de 450,41 € pour un enfant de 11 à 14 ans.

Pour un enfant de moins de 6 ans entrant déjà en CP, un certificat de scolarité doit être transmis à la CAF. Les montants et les conditions pouvant évoluer chaque année, les familles sont invitées à consulter le site officiel de la CAF.

Informations pratiques

Où se trouve l'École du Soleil ?

L'École du Soleil est située au 53 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris.

Elle est notamment accessible par la ligne 9 du métro, station Jasmin, et par la ligne 10, station Église d'Auteuil, ainsi que par plusieurs lignes de bus desservant le quartier.

Comment prendre rendez-vous ?

Les familles peuvent contacter directement l'École du Soleil :

- par téléphone au 07 85 97 83 98 ;
- par courriel à contact@ecoledusoleil.fr ;
- au moyen du formulaire de contact disponible sur le site internet.

Un rendez-vous pourra ensuite être organisé avec la direction afin de présenter la situation de l'enfant et de visiter l'établissement.



Ecole du Soleil

Enseignement privé depuis 1975

Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

Société Pédagogique du Soleil, 53 rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS

RCS: 881892616

07 85 97 83 98 contact@ecoledusoleil.fr www.ecoledusoleil.fr



Ecole du Soleil

Enseignement privé depuis 1975

Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

Société Pédagogique du Soleil, 53 rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS

RCS: 881892616

07 85 97 83 98 contact@ecoledusoleil.fr www.ecoledusoleil.fr